

# Discours et Historiographie : traits et manifestations de la subjectivité dans l'œuvre de Abdallah Laroui

Abderrahmane TALIBI<sup>1</sup>

## Préliminaires

L'enjeu principal de l'écriture historique est, pensait Dosse<sup>2</sup>, celui de sauver de l'oubli des positivités perdues. Une tâche confiée *ipso facto* à la pratique de la narratologie, ce qui permet de déduire que l'historiographie rejoint le genre du récit dans le sens le plus large du terme. Mais pour y parvenir, il faudrait d'abord transmuter quelques documents en archives reconstruites et réorganisées selon une logique plus ou moins subjective de son auteur : l'historien. Ce travail d'obédience à la fois narrative et mnésique nécessite ainsi la sélection et la transformation d'expériences antérieures, et y opérer un certain ajustement, visiblement, objectif pour enfin en faire de nouveaux usages. Pour autant, nous pouvons admettre ces éléments de définition de l'historiographie proposés par Roland Barthes, en indiquant que : « la narration des événements passés, soumise communément, dans notre culture depuis les Grecs, à la sanction de la 'science' historique, placée sous la caution impérieuse du 'réel', justifiée par des principes d'exposition 'rationnelle' »<sup>3</sup>. En effet, Barthes met l'accent sur l'influence de la tradition occidentale de l'écriture historique qui remonte à l'époque des Grecs. Il avance que l'idée de narration du passé est soumise à un processus de validation rigoureuse, quasi scientifique. Une idée soutenue par la validité des

---

<sup>1</sup> Université Abdelmalek Essaâdi de Tétouan, Maroc.

<sup>2</sup> Dosse, François, « Michel de Certeau et l'écriture de l'histoire », *Vingtième Siècle*, n° 2, 2003.

<sup>3</sup> Barthes, Roland, « Le Discours de l'histoire », *Social Science Information*, vol 6, n° 4, 1967, p. 65.

récits historiques, complètement différente de la fiction romanesque qui n'est pas sanctionnée par les méthodes et les règles scientifiques de l'historiographie. De plus, la rationalité des faits, la clarté du discours et la cohérence textuelle sont autant d'éléments qui constituent la structure fondamentale de l'écriture de l'histoire.

En outre, l'historiographie est envisagée dans sa globalité par Michel de Certeau, en suivant son évolution chronologique du XVI<sup>ème</sup> siècle jusqu'au système actuel. Il soutenait ainsi que « L'écriture de l'histoire est l'étude de l'écriture comme pratique historique »<sup>4</sup>, ce qui implique que l'acte d'écrire l'histoire constitue en soi-même un sujet d'étude qui contribue à la formation de l'histoire. En conséquence, cette pratique n'est plus aperçue comme étant une simple narration des événements du passé, mais encore un acte façonné par des facteurs culturels, sociaux et autres, qui remettent en question la subjectivité de son écriture. En faisant l'inventaire de cette longue tradition, De Certeau a pu relever qu'elle consiste, à ses débuts, en l'organisation ethnographique de l'écriture dans son rapport avec l'oralité sauvage, primitive, traditionnelle et populaire au XVI<sup>ème</sup> siècle, puis, en une transformation des Écritures chrétiennes en pures représentations délaissées par un nouvel ordre éthique et technique de pratiques, capables de mettre en place une histoire humaine au XVII<sup>ème</sup> et au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Elle marque enfin sa rupture avec la tradition religieuse et dorénavant son passage vers une sécularisation parfaite de sa pratique, pour devenir le système actuel : l'industrie<sup>5</sup> historiographique. Il s'agit, bien entendu, d'un *modus operandi* articulant d'une manière savante « un lieu socio-économique de production, les règles scientifiques d'une maîtrise, et la construction d'un récit ou texte »<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Certeau, Michel de, *L'écriture de l'histoire*, Paris Gallimard, 1975. p. 4.

<sup>5</sup> Le terme « industrie » est censé référer ici à son acception employée par Karl Marx dans *Le Capital* (1867), dont l'usage renvoie à toute production matérielle lucrative.

<sup>6</sup> De Certeau, *op. cit.*

D'après Hayden White<sup>7</sup> « l'histoire demeure fondamentalement un récit et ce qu'on nomme explication n'est guère que la manière qu'a le récit de s'organiser en une intrigue compréhensible ». Ceci confirme derechef que l'écriture de l'histoire reste une discipline loin d'être objective, puisqu'il s'agit d'une interprétation propre à l'entité de l'historien, celui qui, dans son projet de créer une intrigue logique et cohérente, ne cesse de sélectionner et d'agencer les événements, et tout de même de donner du sens aux faits en fonction d'une narration. Cela aura, sans doute, un impact sur la réceptivité et la compréhension de son lecteur.

Par ailleurs, un écrivain de l'histoire se trouve aussitôt devant un dilemme accablant, opposant son ambition de rapporter toute la vérité, d'une part, et les contraintes de narration, de l'autre. C'est ce que l'on peut déduire de ce propos de Michel de Certeau qui conclut que « le discours historique prétend donner un contenu vrai, mais sous la forme d'une narration »<sup>8</sup>. Cela laisse entendre, sans doute, que l'écriture historique suppose l'ordre chronologique et linéaire, le fait qui échappe définitivement à l'histoire en réalité. Pourtant, l'exigence des règles de narration (début, déroulement, fin), lui impose de clôturer son texte et de combler les manques et les vides factuels. Cette soumission aux choix narratifs de l'historien n'est pas du tout indemne de ses intentions interprétatives, ni, *a fortiori*, de ses choix idéologiques.

Sur bien des points, on peut légitimement repenser l'écriture de l'histoire chez l'auteur marocain Abdallah Laroui, sans négliger d'apporter un éclairage catégorique qui s'impose et qui nous oblige à distinguer deux notions fondamentales de cette étude : celle d'Objectivité et l'autre de Subjectivité, tout en leur attribuant l'outillage nécessaire. Mais avant de procéder à la présentation de telles considérations, il nous paraît pratique de définir brièvement la notion d'objectivité, selon les termes de R. Barthes<sup>9</sup>, par la carence des signes de l'énonçant, et d'avancer tout de même qu'un discours

---

<sup>7</sup> Cité dans Marques, Welisson, « Histoire et discours chez Michel Foucault : entretien avec Roger Chartier », *Diálogos*, vol 16, n° 2, 2012, p.804.

<sup>8</sup> De Certeau, *op. cit.*, p. 129.

<sup>9</sup> Barthes, *op. cit.*

historique est dit « objectif » une fois que son énonciateur entend s'absenter de son discours, laissant ainsi l'histoire se raconter toute seule. Il s'efface et substitue à sa personne passionnelle une autre personne objective. Tout cela nous amène à l'interrogation suivante : Quels sont, au niveau du discours, les embrayeurs et les modalités qui ont assuré le passage de l'histoire (récit) au discours dans l'œuvre historiographique de l'auteur marocain Abdallah Laroui ?

## 1. Énoncé et événement historiques

À l'encontre de la phrase, définie comme une unité linguistique abstraite qui fait l'objet d'étude de la syntaxe, l'énoncé, quant à lui, constitue, d'après O. Ducrot<sup>10</sup>, la réalisation hic et nunc de la phrase, c'est-à-dire la prise en considération du contexte extralinguistique où la phrase est produite. C'est enfin le résultat de l'énonciation ou de l'acte de dire. Pourtant, l'énoncé en historiographie se définit en relation étroite avec l'événement, ce qui lui a assuré les conditions de sa production. Il ne se limite pas à ce qu'il ne signifie ni à la manière dont il est articulé linguistiquement, il s'étend à d'autres dimensions archéologiques et généalogiques, pour justifier les propos de Foucault quand il profère qu' « il est toujours un événement que ni la langue ni le sens ne peuvent tout à fait épuiser »<sup>11</sup>. L'événement rassemble, d'un seul trait, et les conditions de possibilité des énoncés, et les modalités de leur énonciation et leurs formes non-linguistiques.

Au même titre, Barthes affirme que « l'énoncé historique doit se prêter à un découpage destiné à produire des unités du contenu, que l'on pourra ensuite classer. Ces unités du contenu représentent ce dont parle l'histoire ; en tant que signifiés, elles ne sont ni le référent pur, ni le discours complet (...) L'énoncé historique, tout comme l'énoncé phrastique, comporte des existents et des occurrents, des êtres, des entités et leurs prédicats »<sup>12</sup>. Les

---

<sup>10</sup> Ducrot, Oswald, *Le Dire et le Dit*, Paris, Minuit, 1984.

<sup>11</sup> Cité dans Marques, Welisson, « Histoire et discours chez Michel Foucault : entretien avec Roger Chartier », *Diálogos*, vol 16, n° 2, 2012, p.796.

<sup>12</sup> Barthes, *op. cit.* p. 69-70.

deux auteurs précités rejettent toute narration chronologique de l'histoire, en croyant fermement qu'elle ne pourrait nullement constituer une réalité pure. En revanche, ils soutiennent la mise en œuvre d'une nouvelle approche fondée sur le découpage et la classification des unités de contenu au lieu des unités de sens, et sur la mise en relation entre Existents (les entités ou les êtres caractérisés par la stabilité) et Occurrents (événements, actions ou transformations). La tâche de l'historien n'est en effet pas de mentionner des entités ou des événements, mais de les qualifier, les relier et leur attribuer des propriétés.

Pour autant, l'énoncé historique, qui s'articule autour de la notion de discontinuité, procède à une interrogation sur les conditions d'émergence des événements au lieu de les agencer linéairement dans une continuité narrative. Il s'agit encore d'appréhender l'histoire comme étant un terrain de conflits, de mutations et de tensions perpétuels non homogènes. L'historien, au sens foucauldien, doit restructurer le passé, en dents de scie, en reconnaissant qu'il est sûrement des boucles qui font défaut dans la chaîne chronologique, afin de mieux comprendre le présent et les forces qui l'influencent.

## **2. Le discours de l'histoire : structure et particularités typiques**

Force est de constater que la notion de *discours* entretient, sur plusieurs plans, un rapport de concurrence avec celle de l'*histoire*. D'abord, sur le plan de la temporalité des verbes où l'on constate la présence flagrante de plusieurs paradigmes de conjugaison. Benveniste considérait ce constat comme un problème en linguistique. Il suggère de ramener l'organisation des formes verbales, surtout la dichotomie *Passé* et *Présent-futur*, à une répartition en deux systèmes d'énonciation. Ainsi, il annonce que :

Les temps d'un verbe français ne s'emploient pas comme les membres d'un système unique, ils se distribuent en *deux systèmes* distincts et complémentaires. Chacun d'eux ne comprend qu'une partie des temps du verbe ; tous les deux sont en usage concurrent et demeurent disponibles pour chaque locuteur. Ces deux systèmes

manifestent deux plans d'énonciation, différents, que nous distinguerons comme celui de l'*histoire* et celui du *discours*<sup>13</sup>.

En cela, nous pouvons associer les trois temps verbaux : l'*aoriste* (passé simple), l'*imparfait* et le *plus-que-parfait*, au plan de l'*énonciation historique*. Pour se justifier, Benveniste affirme que l'usage de ses temps est *stricto sensu* restreint à la langue écrite ou, autrement dit, à l'écriture du récit des événements passés. Par conséquent, le locuteur (soi-disant historien) présente des faits produits à un moment précis de l'histoire, ce qui ne lui laisse aucune chance d'y intervenir. Cette catégorisation n'engendre pas bien entendu la forme *autobiographique* qui met en œuvre des éléments de l'appareil formel du discours du genre : *Je-ici-maintenant*. Quant au deuxième système des paradigmes temporels, il réfère à un mode d'énonciation, écrit autant que parlé, articulé autour d'un rapport de communication rassemblant les deux protagonistes : *Je* énonciateur et *Tu* énonciataire. Il s'agit de « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière »<sup>14</sup>. En conséquence, le locuteur recourt souvent à trois temps principaux : *le présent*, *le futur* et *le parfait* (passé composé). Tout cela nous permettrait de pouvoir démêler le moment de l'événement de celui du discours, et enfin de distinguer la forme historique de la forme discursive.

Dans un autre ordre d'idées, nous disons que *le discours* réfère à toute forme de langage voire toute unité de sens, en particulier, ayant une visée d'influence. Il se distingue, dès lors, du « récit » reconnu souvent en tant que simple narration des faits réels ou fictifs. Cela laisse entendre qu'il existe deux systèmes d'énonciation aux termes benvenistiens : *l'énonciation de l'histoire* et *l'énonciation discursive*. Néanmoins, la dimension argumentative ou encore l'effet persuasif qu'incarne le discours pourraient nous servir grandement à définir les limites infranchissables entre la production discursive et la création narrative. A cet égard, quelques définitions s'imposent pour éclairer notre intention d'aborder l'écriture

---

<sup>13</sup> Benveniste, Emile, *Problèmes de linguistique générale*, Tome I, Paris, Gallimard, p. 238, 1966.

<sup>14</sup> *Ibid*, p. 242.

historique contemporaine en tant que matière discursive et nullement historique. Selon Barthes « le discours historique est un discours performatif truqué, dans lequel le constatif (le descriptif) apparent n'est en fait que le signifiant de l'acte de parole comme acte d'autorité »<sup>15</sup>. Cela traduit, apparemment, l'effet de réel dissimulé derrière les intentions subjectives de l'historien en tant qu'entité linguistique. Le discours est du même coup « truqué » puisqu'il laisse entendre la voix d'un historien comme sujet vide de l'énonciation, alors qu'il ne relève que de la propre volonté énonciative et de l'organisation performative de l'historien. Il le veut ainsi, assertif et constatif comme un procès qui raconte ce qui a été fait, en se servant de la notoriété et du privilège factuel, pour pouvoir agir et s'exprimer volontairement et en son for intérieur.

Dès lors, nous pouvons repérer, légitimement, quelques particularités typiques qui caractérisent l'écriture de l'histoire en tant qu'organisation discursive. Le discours est, affirmait Barthes<sup>16</sup>, une élaboration idéologique qui consiste à commencer toujours par introduire un sens pour qu'il puisse y avoir un fait. Autrement dit, le fait historique ne représente pas une réalité donnée et toute faite, mais il s'agit bel et bien d'un agencement intentionné, où *l'énonciateur* de l'histoire met en œuvre un schéma sémiotique tripartite, rassemblant à la fois *signifiant* (le fait), *signifié* (le sens donné au fait rapporté) et *réfèrent* (l'événement, le réel). Le premier, qui correspond aux faits, n'a qu'une existence linguistique. Elle est une copie pure d'une autre existence qui réfère au réel. Tandis que le deuxième renvoie au niveau immanent à la matière énoncée, c'est-à-dire au sens que l'historien donne volontairement aux faits. Enfin, le troisième élément qui interpelle les conditions de possibilité des énoncés et de leurs formes non linguistiques. Pour autant, l'histoire pourrait se résumer en une pratique, toujours médiatisée par la technique et sa frontière qui se déplace constamment entre le donné et le créé ; entre le supposé réel et les mille et une manières de le dire. De surcroît, le discours de l'histoire recourt parfois à l'usage de la nomination<sup>17</sup> et à rendre

---

<sup>15</sup> *Op. cit.*, p.74.

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> L'usage des phrases nominales dépourvues du verbe, ou bien pourvues d'un verbe dont le rôle est très réduit.

l'histoire beaucoup plus substantivée, pour lui assurer une articulation forte et un aspect qui inspire la fiabilité. Ce procédé de substantivation s'appuie fondamentalement sur la citation comme argument d'autorité susceptible d'impressionner le lecteur. Elle atteste, à coup sûr, que le fait historique paraît vraisemblant, mais aussi, valide et beaucoup plus fiable.

Tout cela nous amène à déduire, à la limite, que l'historiographie contemporaine est loin d'être une narration chronologique ennuyeuse, mais toute une affaire de structuration où « le sens d'un texte ne dépend pas seulement du contenu littéral mais aussi des formes de son inscription, des modalités de sa circulation et des conditions de sa profession »<sup>18</sup>. Cela invite à rompre complètement avec l'ancienne tradition de l'écriture de l'histoire fondée sur l'interprétation de surface où le sens n'est saisi que dans les aspects les plus évidents du texte, où toute la quête de l'historien de la matière sémantique est endogène. Cette position pourrait être expliquée par le développement des formes d'inscription des archives : imprimée, auditive ou audiovisuelle, et encore de la variété de ses genres qui oscillent entre vers et prose. S'ajoutent à cela d'autres considérations concernant, d'un côté, le statut de l'auteur et la corrélation de contextualisation qui rassemble les aspirations du public et, de l'autre, l'adaptation du texte aux normes sociales qui dominent le *hic et nunc* d'une communauté.

### **3. L'analyse du discours historique de Abdallah Laroui : enjeux méthodologiques**

Nous mènerons ici une réflexion libre, nullement exhaustive, sur quelques fragments de l'introduction du livre de A. Laroui, *L'histoire du Maghreb : essai de synthèse*. Notre corpus est réduit à un ensemble structuré d'énoncés, rassemblés spécialement pour notre analyse et censés nécessairement alimenter notre réflexion. Cela permettrait d'examiner, d'une manière rigoureuse, l'implication subjective de l'auteur, en tant que *sujet parlant* distinct de l'*énonciateur*, dans l'écriture de son texte. Nous comptons donc

---

<sup>18</sup> Marques, Welisson, « Histoire et discours chez Michel Foucault : entretien avec Roger Chartier », *Diálogos*, vol 16, n° 2, 2012, p. 809.

mettre en œuvre un outillage méthodologique issu des approches pragmatiques, en particulier celui qui se rapporte aux actes illocutoires du discours.

À l'encontre de la conception vaste de *l'analyse du discours* défendue par Reboul et Moeschler, qui avancent que « le langage est un instrument de communication et les locuteurs l'utilisent dans des actes de communication qui prennent la forme de discours »<sup>19</sup>, ce qui met en évidence l'idée que le discours est l'aboutissement des actes de langage produits par les locuteurs dans des contextes spécifiques ; il est structuré et inscrit dans un contexte social, culturel et interactionnel, ce qui exige un certain déchiffrement extralinguistique et de même interdisciplinaire lors de son analyse. La *pragmatique du discours*, quant à elle, délimite son champ à seulement trois disciplines qui contournent la description de la signification discursive : la *logique*, la *philosophie* et la *linguistique*. Pour s'imprégner de cette approche analytique, il est pratique de mettre en avant quelques précurseurs, reconnus en tant que philosophes du langage ayant articulé les trois composantes susdites : Austin (1962), Strawson (1971), Grice (1989), Ducrot et Anscombe (1972-1984) et Searle (1969-79). Leurs études se fondent sur les actes de langage indirects ; les modalités ; les embrayeurs ou les marques énonciatives ; sur la question des présuppositions et encore sur la montée de la négation et son effet d'endosser le propos affirmé. Ces différentes théories ont pour but simple : l'accès à l'intention de l'énonciateur et l'interprétation de son énoncé.

#### ***a. L'usage des pronoms déictiques (je, nous, on)***

En tant qu'écrivain et critique de l'histoire, Abdallah Laroui se trouve obligé, en réorganisant l'histoire du Maghreb<sup>20</sup>, d'exprimer ses différentes positions vis-à-vis de cette dernière. En cela, il a eu

---

<sup>19</sup> Moeschler, Jacques et Reboul, Anne, « Pragmatique du discours : dix ans après », *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Philologia*, vol. 4, 2009, p. 2.

<sup>20</sup> On entend par ce terme les trois pays de l'Afrique du Nord : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Ils partagent une civilisation, une histoire et un présent presque communs.

largement recours au pronom personnel « je », qui figure dans les énoncés suivants :

- 1) « j'ai pensé dans ces conditions qu'il valait la peine ... »
- 2) « je n'ai pu néanmoins me résoudre à ... »
- 3) « je maintiens cette histoire aimantée vers l'Est »
- 4) « je proposerai le milieu du VIII<sup>ème</sup> siècle »
- 5) « une expérience d'enseignant m'a convaincu »

L'utilisation de la première personne du singulier avec une temporalité verbale qui bascule entre passé composé, présent et futur, ne laisse aucun soupçon : nous avons affaire ici à un *discours*. Ainsi, des expressions comme « j'ai pensé, je maintiens, je proposerai » ; et autant d'actes de langage qui renvoient à la subjectivité du locuteur. L'acte de penser, l'acte de maintenir et l'acte de proposer. L'historien ne semble point satisfait de raconter les événements historiques du Maghreb, mais il donne sens à ceux-ci, en menant une réflexion libre, maintenir ce qu'il lui semble utile et pratique, et proposant des alternatives s'il y en a lieu. Ce qui corrobore notre propos, ce sont les paradigmes de conjugaison mis en fonction. Benveniste indique à ce propos que :

Le parfait [passé composé] établit un lien vivant entre l'événement passé et le présent où son évocation trouve place. C'est le temps de celui qui relate les faits en témoin, en participant. (...) la dimension du présent est incompatible avec l'intention historique, mais l'historien ne peut s'historiser sans démentir son dessein. (...) pour la même raison le futur est exclu ; il n'est qu'un présent projeté vers l'avenir, il implique une prescription, obligation, certitude, qui sont modalités subjectives, non catégories historiques<sup>21</sup>.

L'usage du *Je*, proscrit dans l'énonciation historique, ainsi que celui du passé composé, implique l'auteur en tant que témoin ou participant. Laroui se lance ici dans un discours dans lequel nous dévoile ce qu'il pense ou de ce qu'il est convaincu, avoue son inaptitude d'agir, se projette dans l'avenir avec sa proposition et évoque également ce qu'il a appris des expériences des événements passés.

---

<sup>21</sup> *Op. cit.*, p. 244-245.

De surcroît, l'emploi de *on* était aussi massif dans le corpus. Il manifeste la volonté de l'énonciateur de se dissimuler, surtout que ce pronom évite d'avoir à référer à un élément déjà mentionné dans son discours. Il reste indéfini parce qu'il n'a pas d'antécédent, et il pourrait même valoir « nous » comme c'est le cas dans les énoncés suivants :

- 6) « on en a conclu que cette difficulté dénote ... »
- 7) « quand on voit les erreurs... »
- 8) « on doit s'y résigner »
- 9) « une partie qu'on peut du moins connaître »
- 10) « on peut distinguer une longue période »
- 11) « ou bien on oppose un tout jusqu'à présent »
- 12) « on aime représenter le Maghreb comme une terre de disputes »
- 13) « une terre qu'on conquiert, qu'on exploite, qu'on civilise »
- 14) « si on la raconte directement »
- 15) « Quelle que soit la date finale qu'on donne à cette période »
- 16) « même si on le précise... »

Il nous semble très aisé de constater l'intention de l'auteur d'énoncer des savoirs partagés, et d'engager du même coup son interlocuteur à accepter et à valider ses propositions. Le pronom indéfini « on » peut référer au « je (l'entité linguistique de l'historien) » dans les énoncés 1, 2, 9 et 11, ou bien se rapporter au « nous (les maghrébins) » dans les énoncés 3, 4, et 5. Il renvoie aussi à « eux-ils » dans les énoncés 6 qui fait référence aux historiens, 7 et 10 qui font allusion aux historiens de l'époque coloniale, 8 à une responsabilité partagée entre les Arabes, les Français et les Espagnols.

En outre, nous trouvons aussi important de mentionner l'usage récurrent de nous, celui qui crée une dynamique du groupe d'une part, ou bien celui qui donne l'impression d'un commun accord autour d'un propos donné. Dans ce cas, le « nous » renvoie sans doute à l'ensemble des écrivains de l'histoire du Maghreb.

- 17) « nous aurons encore à subir ces errances »
- 18) « chaque jour davantage, nous nous rendons compte de la nécessité de questionner le passé »

La première personne du pluriel traduit, dans ces deux cas, l'engagement de tous les historiens maghrébins de rompre avec la tradition coloniale de la perception de l'histoire locale, et à la concevoir autrement. L'auteur avance ici une affirmation qui se confirme de plus en plus avec le temps, à l'aide de l'expression « chaque jour davantage ». Il insiste sur l'idée de l'importance d'interroger le passé qui devient de plus en plus forte avec le temps. Elle reflète une prise de conscience progressive sur la nécessité d'analyser, de remettre en question et de comprendre les événements historiques afin d'en tirer des enseignements, d'éclairer le présent, et d'éviter de répéter les mêmes erreurs du passé. Cela peut également suggérer l'importance d'un regard critique sur l'histoire, plutôt que de l'accepter telle qu'elle a été transmise et façonnée par le colonisateur.

Cette variété des pronoms déictiques sert, à bon escient, à valider notre hypothèse de base : l'écriture de l'histoire chez A. Laroui est loin d'être un simple récit, raconté passivement avec le pronom anaphorique « il ». Il relève, néanmoins, d'une véritable organisation discursive qui engage à la fois l'auteur, le lecteur maghrébin et tous les autres historiens.

### ***b. Le statut du procès historique (assertif, négatif, constatif)***

Dans un autre ordre d'idées, il paraît que l'acte de discours historique s'approprie cinq buts qui caractérisent l'intention de son énonciateur. Ils sont rassemblés par Vanderveken qui soutient ce qui suit :

Le langage sert à changer le monde autant qu'à le décrire. Il y a cinq buts illocutoires que les locuteurs peuvent atteindre sur les contenus propositionnels qu'ils expriment (Searle, 1979). Le but assertif qui leur sert à représenter ce qui se passe dans le monde, le but engageant qui leur sert à s'engager eux-mêmes à y faire des actions, le but directif qui leur sert à essayer de faire agir les auditeurs, le but déclaratoire qui leur sert à changer des choses

avec leurs mots, et le but expressif qui leur sert à exprimer les attitudes que leur inspirent des faits<sup>22</sup>.

Tout d'abord, il faut signaler qu'il n'y aura pas lieu d'examiner la mise en œuvre de ces cinq buts susdits. Cette analyse voudrait examiner seulement les deux buts suivants : le déclaratoire/constatif et l'assertif. Ainsi, le premier, c'est-à-dire le procès constatif de l'histoire, ne prétend pas seulement communiquer des états de fait, mais accomplir des actions ou un acte de langage aux termes de la pragmatique. Les énoncés constatifs sont nombreux dans l'introduction de *L'histoire du Maghreb*, nous évoquons à titre d'exemple :

- 19) « un thème bien familier à toute l'historiographie »
- 20) « Il se forme ainsi une conjuration »
- 21) « les chercheurs américains ignorent l'arabe et le berbère »
- 22) « les jeunes maghrébins eux-mêmes sont trop obnubilés par le présent »
- 23) « l'étude du passé leur semble un investissement largement négatif »
- 24) « il est illusoire de vouloir dévoiler l'histoire du Maghreb »
- 25) « toute histoire maghrébine et, par définition même, une histoire incomplète »
- 26) « les défauts sont évidents »
- 27) « elle n'a de raison d'exister que dans une perspective qui surestime l'histoire »

En agençant existents et occurrents<sup>23</sup>, l'auteur a pu ébranler l'histoire du Maghreb, d'une manière à ne pas nous laisser sentir qu'il y a vraiment une *discontinuité* entre les événements. Il énonce des positivités<sup>24</sup> allant de l'écriture de l'histoire jusqu'à l'acte de sa propre critique. Il regroupe, du même coup, des existants comme

---

<sup>22</sup> Vanderveken, Daniel, « Principes de pragmatique formelle du discours ». *Philosophiques, Société de philosophie du Québec*, vol 34, n° 2, 2007, p. 233.

<sup>23</sup> Deux termes empruntés à R. Barthes, définis ci-dessus.

<sup>24</sup> Nous utilisons ce terme dans son sens figuré qui signifie *le caractère de ce qui a une réalité, une existence effective, un pouvoir d'affirmation*, et non dans son sens premier qui renvoie à l'antonyme de *négativité*.

*chercheurs américains, jeunes maghrébins*, mais aussi des occurrents à savoir : *ignorent l'arabe et le berbère, sont trop obnubilés par le présent, une perspective qui surestime l'histoire*, etc. Pour accomplir efficacement sa tâche, il mobilise le procès déclaratoire/constatif marqué, tantôt par l'évidence « un thème bien familier, les jeunes maghrébins eux-mêmes, leur semble, les défauts sont évidents... », tantôt par la conséquence résultative « il se forme ainsi, par définition même, elle n'a de raison d'exister que... ». Le procès constatif, nous semble-t-il, confère à l'historien la légitimité de représenter les choses avec ses propres mots, tout en demeurant impartial, c'est-à-dire en ajustant la réalité tout en proposant au lecteur de l'interpréter à sa manière, dans une double perspective.

De plus, le style assertif du discours de l'histoire est aussi utilisé avec immodération. Il manifeste explicitement la certitude par le biais des formules adverbiales, à l'instar de « sans doute, certainement » ou bien implicitement grâce à des tournures impersonnelles comme « il est vrai ».

28) « il est vrai que du côté des maghrébins »

29) « longtemps, sans doute, et par la force des choses »

30) « la faute en revient certainement au désintérêt des maghrébins »

31) « sans doute est-il malaisé de justifier modestement une entreprise ambitieuse »

32) « sans doute l'aire historique va-t-elle de plus en plus s'élargir »

33) « il est vrai qu'il faudra analyser »

Le recours à ces locutions adverbiales ne peut signifier qu'un *modus operandi* d'ajustement des mots aux choses. L'historien tire profit de sa notoriété pour imposer sa propre représentation des choses à ses lecteurs. Autrement dit, le lecteur est invité à accepter, voire à comprendre une telle représentation et non pas une autre. L'auteur s'attribue en même temps une marge de résilience truquée, exprimée explicitement par « il est vrai », ce qui donne l'impression que son assertion est bien loin de tout dogmatisme.

Cependant, le suremploi de la négation dissimule, d'après Ducrot<sup>25</sup>, une certaine affirmation implicite ; ce qui rend l'usage des phrases négatives une manifestation polyphonique d'un autre point de vue opposé. Dans les énoncés suivants, A. Laroui construit ses positions sur les décombres des positions qu'il a détruites.

- 34) « il n'est nullement question de confondre logique d'exposition et logique des faits eux-mêmes »
- 35) « cette histoire historiographique n'est certes pas plus facile que l'autre »
- 36) « ce n'est pas tant l'histoire en elle-même qu'il s'agira de retracer, bien qu'on ne puisse pas s'en dispenser »
- 37) « le terme du Maghreb n'aura pas une acception géographique »
- 38) « cette surestimation ne sera pas mise en question dans ce livre »
- 39) « le lecteur ne peut se consoler qu'en se disant ... »
- 40) « ne regardant l'histoire que comme une introduction commode »
- 41) « même s'il ne devait différer des historiens coloniaux »
- 42) « il n'est interdit à personne »

Dans le discours historique de A. Laroui, nous ne pouvons nullement négliger la dimension polyphonique de son énonciation. Tous les énoncés susdits laissent entendre qu'il existe d'autres locuteurs qui sont interpellés à prendre part de cet acte du langage. Cela est bien clair dans l'exemple 1 où il y a ceux qui confondent logique d'expression et logique des faits, mais aussi ceux qui pensent que l'écriture moderne de l'histoire ressemble à son écriture classique. La négation est exploitée même pour réfuter des idées reçues et toutes faites par le colonialisme.

---

<sup>25</sup> *Op. cit.*

#### **4. Historiographie et Historicisme chez Abdallah Laroui : écriture et engagement intellectuel**

Notre analyse du corpus de A. Laroui aboutit essentiellement à trois axiomes incontournables. Tout d'abord, l'auteur utilise les embrayeurs non seulement comme outils d'énonciation, mais comme instruments de la critique historique afin de mettre en avant sa posture intellectuelle engagée. Les pronoms déictiques aussi divers dans son œuvre laissent entendre que son projet concerne plusieurs intervenants : historiens, lecteurs et maghrébins (existants). Ensuite, en généralisant peut-être abusivement, les deux procès, à la fois constatatif et assertif apparents ici, ne sont que des actes de langage exprimés par A. Laroui, au service de sa conception idéologique qui renonce à la tradition précoloniale et qui revendique de s'accrocher à la modernité. Dans différents énoncés évoqués ci-dessus, l'historien procède à un projet de sensibilisation incitant à la conscience historique dans sa discontinuité, refusant ainsi de se contenter d'un simple anachronisme statique favorisant la continuité des événements historiques. Enfin, la négation comme procédé polyphonique lui a permis d'articuler la voix de l'historien colonial, et d'inviter implicitement le lecteur maghrébin à se libérer de l'héritage de l'époque du protectorat, et à prendre conscience de sa réalité historique contemporaine, rompant avec tout retour à un passé supposé glorieux. Pour toutes ces raisons, le fait de réécrire l'histoire, constitue pour Abdallah Laroui, reconstruire son sens, réorganiser ses parties, valider ou réfuter ses faits, enfin exprimer sa subjectivité vis-à-vis de l'histoire.

#### **Conclusion**

Examiner les manifestations de la subjectivité dans l'écriture de l'histoire dans l'œuvre de Abdallah Laroui n'a jamais constitué une remise en question de sa crédibilité, ni de la véracité de son discours et de sa narration des faits. Il est un historien affirmé et de grande notoriété. Néanmoins, cette étude nous a permis d'explorer, à travers l'historien marocain, le comportement linguistique de l'écrivain de l'histoire en général. Son œuvre, semble-t-elle, ne constitue point une narration chronologique comme voulait la

tradition, mais un ensemble structuré d'actes de langage qui laissent entendre la voix subjective de l'historien. Le choix d'embrayeurs et de statuts de procès historique invite à réfléchir profondément autour de la perception du discours historique. L'examen du corpus de Laroui montre qu'il n'y a pas strictement une transcription fidèle des faits, mais un agencement choisi, une réorganisation loin d'être objective des événements. Peut-on toutefois s'interroger légitimement sur l'utilité d'une narration purement chronologique des événements historiques ? s'agit-elle vraiment d'une tradition digne d'être sauvegardée, ou seulement d'une méthode accablante qui nous abrutit ?

## **Bibliographie**

- Barthes, Roland, « Le Discours de l'histoire », *Social Science Information*, vol 6, n° 4, 1967, p. 63-75.
- Benveniste, Emile, *Problèmes de linguistique générale*, Tome I, Paris, Gallimard, 1966.
- Certeau, Michel de, *L'écriture de l'histoire*, Gallimard, 1975.
- Dosse, François, « Michel de Certeau et l'écriture de l'histoire », *Vingtième Siècle*, n° 2, 2003, p. 145-56.
- Ducrot, Oswald, *Le Dire et le Dit*, Paris, Minuit, 1984.
- Guilhaumou, Jacques, « L'analyse de discours du côté de l'histoire : une démarche interprétative », *Langage et Société*, vol 3, n° 121-122, 2007, p. 177-87.
- Laroui, Abdallah, *L'histoire du Maghreb : un essai de synthèse*. Paris, François Maspero, 1970.
- Marques, Welisson, « Histoire et discours chez Michel Foucault : entretien avec Roger Chartier », *Diálogos*, vol 16, n° 2, 2012, p. 791-811.
- Moeschler, Jacques et Reboul, Anne, « Pragmatique du discours : dix ans après », *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Philologia*, vol 4, 2009, p. 5-28.
- Vanderveken, Daniel, « Principes de pragmatique formelle du discours ». *Philosophiques, Société de philosophie du Québec*, vol 34, n° 2, 2007, p. 229-258.